

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 23 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H35 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), S CIVIER, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, T BALAZUC, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, , S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER (Proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE (proc de F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 1

Date de convocation : 17/07/2020

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : R MOULIN.

En présence des suppléants non votants : A MOISAN, L JOFFRE, S CAVIGGIA et JP MARRON.

Objet : Désignation d'un Vice-Président chargé de représenter la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans la signature des actes passés en la forme administrative.

Le Président indique que, régulièrement, la communauté de communes est amenée à acquérir ou à céder des biens ou établir des conventions de servitudes par des actes en la forme administrative. Ceci permet notamment pour des actes ne comportant pas de difficulté juridique particulière d'économiser les frais d'un acte notarié.

Le Président a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la communauté de communes étant également partie à l'acte, doit être représentée par un Vice-Président.

Pour éviter d'omettre cette désignation lors des délibérations décidant des transactions, il est proposé au conseil communautaire de désigner **M Gérard SAUCLES** pour représenter la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour la signature des actes en la forme administrative.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- de désigner Gérard SAUCLES pour représenter la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour la signature des actes en la forme administrative.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200723-DEL23072020-11R-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020